

FNE Loire et la LPO AuRA



- Rappel des statuts des deux structures associatives



Agir pour
la biodiversité



FNE Loire et la LPO AuRA



- **Deux associations partenaires de longue date de la métropole**

⇒ Depuis 2010 appui à la mise en œuvre des contrats « corridors écologiques »

⇒ Des conventions de partenariat depuis les années 2000

⇒ Le soutien au développement des actions des associations : réseau Refuge LPO, développement du réseau TEN, développement de l'EEDD

⇒ Un appui aux services rivière et voirie de la métropole pour la prise en compte et le suivi de la biodiversité.

- **Accompagnement pour la définition de la stratégie et pour la mise en œuvre de l'ABI**



Agir pour
la biodiversité





L'Atlas de la Biodiversité de Saint-Étienne Métropole

Jeudi 8 juin 2023 - METROTECH



Projet financé par l'OFB et Plan France Relance





Introduction : Qu'est-ce qu'un ABC ?

I. Amélioration des connaissances

II. Atlas en ligne de restitution

III. Sensibilisation et mobilisation de tous

- Focus sur « Ma nature en images »
- Focus sur les jeux de pistes
- Focus sur les guides collectivités & acteurs socio-économiques



ABC ? Atlas de la Biodiversité Communale



- Programmes issus du Grenelle de l'environnement de 2007
- Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020
- 2 grands axes développés :
 - Amélioration des connaissances
 - Sensibilisation et mobilisation de tous



Atlas de la Biodiversité Communale

Projet financé par l'OFB et Plan France Relance



Des compléments d'inventaires

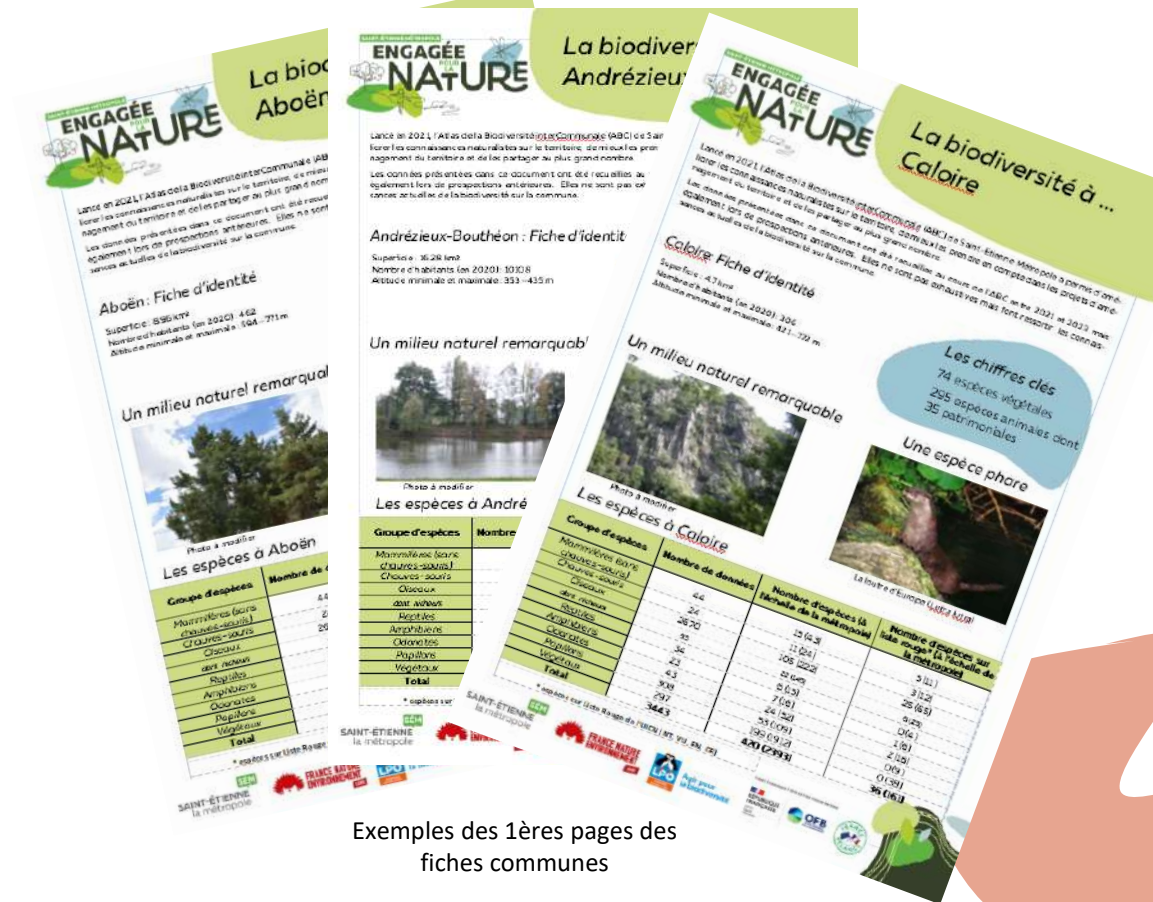


- Cartographie (au 25 000^e) des habitats naturels du territoire (55 000 ha) en 2022/2023
- Inventaires faunistiques en 2022
- 13 communiqués de presse entre septembre et mars sur les premiers résultats



Des rendus pour cet été

- Rapport métropolitain
 - Méthodologie employée pendant le projet
 - Zones à enjeux pour la biodiversité
- Fiches « Communes » (4 pages)
 - Nombre d'espèces connues
 - Focus sur des espèces patrimoniales
 - Cartographie des zones à enjeux
 - Atouts et faiblesses du territoire
 - Préconisations



Atlas en ligne de restitution des données

<https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/atlas/>



Atlas



Recherche par espèce

Recherche par commune

Bienvenue sur l'atlas de la faune et de la flore de Saint-Etienne-Métropole, Engagée pour la nature

Cet atlas met à votre disposition l'ensemble des espèces sauvages observées sur le territoire. Chaque nouvelle observation alimente en temps réel les fiches de chaque espèce que vous consultez, dans une volonté de partage et d'enrichissement des connaissances sur la biodiversité.

Cet atlas vous présente des observations réalisées dans le cadre de différents protocoles scientifiques. Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif ni d'une répartition complète des espèces sur le territoire.

En savoir plus



Atlas en ligne de restitution des données

<https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/atlas/>



En quelques chiffres



545 670

OBSERVATIONS

Voir les dernières observations



993

ESPÈCES

Recherche par espèce



53

COMMUNES

Recherche par commune



1 408

PHOTOS

Galerie photos

Recherche via double entrée :
par espèce ou par commune

Atlas en ligne de restitution des données



<https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/atlas/>

Engagée pour la Nature

Rechercher par espèce | Rechercher par commune

Busard cendré
Circus pygargus (Linnaeus, 1758)

Classe : Aves > Ordre : Accipitriformes > Famille : Accipitridae > Genre : Circus

INPN

Informations espèce

Description | Répartition | Synonymes

Non renseigné pour le moment

Observations par classes d'altitudes

Classe d'altitude	Nombre d'observations
0-100	0
100-499	~100
500-999	~700
1000-1499	~350
1500-1999	~600
2000-2499	0

Observations mensuelles

Mois	Nombre d'observations
Janvier	0
Février	0
Mars	~250
Avril	~350
Mai	~650
Juin	~400
Juillet	~500
Août	~100
Septembre	0
Octobre	0
Novembre	0
Décembre	0

1 270 observations communes

122 observateurs Première observation 2015

1 Dernière observation 2023

30 communes | 5 organes | 122 observateurs

Abaret • Celsat • Chagnon • Châteauneuf • Cocheuil • Farnay • Fontaines • Genies • La Feuillade • La Terrasse-sur-Oron • La Touvaillière • La Valla-en-Gier • Marcenod • Rorian-Côtes-d'Aurois • Saint-Clément • Saint-Christophe-en-Jarez • Saint-Croix-en-Jarez • Saint-Galmier • Saint-Germain-l'Éclairci • Saint-Jean-Bonnefonds • Saint-Joseph • Saint-Julien-la-Rivière • Saint-Maurice-en-Goussier • Saint-Nicolas-en-Jarez • Saint-Romain-en-Jarez • Sorbiers • Tardets • Vallières

Atlas en ligne de restitution des données



<https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/atlas/>

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ENGAGÉE POUR LA NATURE Atlas

Recherche par espèce Recherche par commune

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

12 553 observations 264 espèces 148 observateurs

Filter les espèces

Sitta europaea Linnaeus, 1758
79 observations
Dernière observation en 2023 [Fiche espèce](#)

Lézard des murailles (Le)
Podarcis muralis (Laurenti, 1768)
72 observations
Dernière observation en 2023 [Fiche espèce](#)

Circaète Jean-le-Blanc
Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)
64 observations

Observations du taxon : *Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)

Legend:
● Dégradées
● Non dégradées

Leaflet | © OpenStreetMap

Atlas en ligne de restitution des données



<https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/atlas/>

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ENGAGÉE POUR LA NATURE Atlas

Recherche par espèce Recherche par commune

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

12 553 observations 264 espèces 148 observateurs

fauco

- Faucon pèlerin**
Falco peregrinus Tunstall, 1771
 239 observations
 Dernière observation en 2023 [Fiche espèce](#)
- Faucon crécerelle**
Falco tinnunculus Linnaeus, 1758
 186 observations
 Dernière observation en 2023 [Fiche espèce](#)
- Faucon hobereau**

Observations du taxon : *Falco tinnunculus* Linnaeus, 1758

100 m Leaflet | © OpenStreetMap

Focus sur « Ma nature en images »



- Concours de photographies et de vidéos
- Mobilisation ludique des acteurs du territoire autour de la biodiversité
- Du 22 mai au 4 septembre 2023
- Thème : la nature de proximité
- Lots : Bon d'achats de 300€ pour chacune des 6 catégories
- Catégories :

Photographie	Vidéo
Individuels amateurs	Individuels amateurs
Centres de loisirs de Saint-Étienne Métropole (- 16 ans)	Centres de loisirs de Saint-Étienne Métropole (- 16 ans)
Communes et Acteurs socio-économiques	Communes et Acteurs socio-économiques

Focus sur « Ma nature en images »



- Réalisation d'un flyer à diffuser largement et d'un visuel adapté aux réseaux

→ Soyez des relais pour la population, vos salariés, adhérents...



+ d'infos :

saint-etienne-metropole.fr



SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Focus sur « Ma nature en images »



- **Vous-aussi, participez !**
- Quels intérêts pour vous ?
 - **Valoriser** l'intérêt que vous portez à votre biodiversité locale et **votre implication** pour sa préservation.
 - **Faire rayonner votre commune ou votre entreprise** à l'échelle de la métropole stéphanoise et du département en communiquant autour du projet.
 - **Participer à la remise des prix** organisée par Saint-Etienne Métropole en présence des candidats au concours avec une projection des images fournies.
 - **Communiquer** autour de votre participation.

Quelques règles pour participer :

- les images doivent être prises dans l'une des 53 communes de Saint-Étienne Métropole ;
- les critères évalués sont : la mise en valeur de la biodiversité, la qualité de l'image, l'originalité, l'humour, l'émotion et la pédagogie ;
- chaque participant pourra soumettre au maximum une photo et une vidéo ;
- les vidéos et photos seront accompagnées d'un titre et d'un paragraphe descriptif de 500 caractères maximum ;

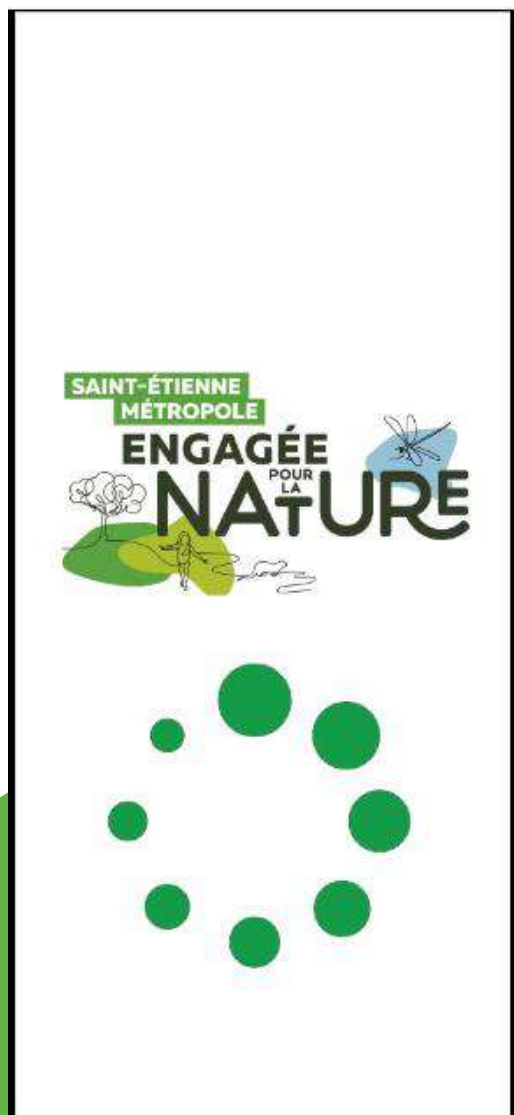
Règlement complet et contraintes techniques sur : engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Focus sur « Les jeux de piste »

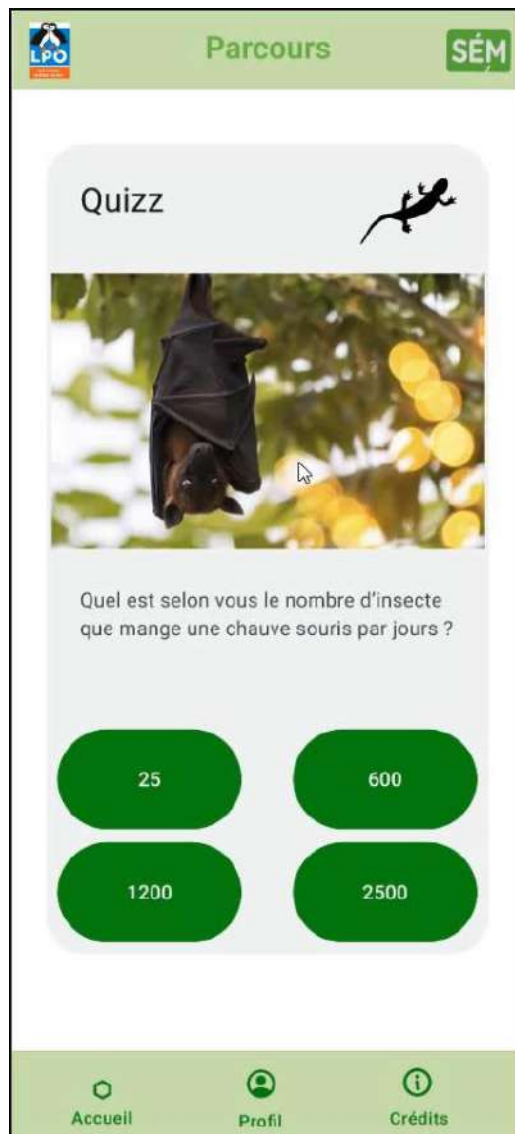
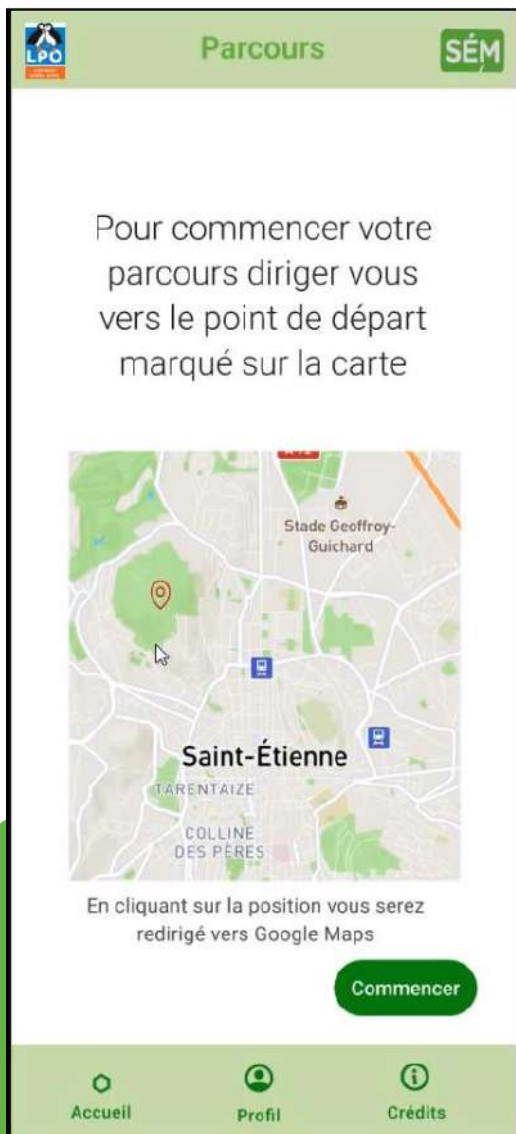
- **Projet** : Développement d'une application mobile (smartphone) permettant la réalisation de jeux de piste sur le thème de la biodiversité
- **Objectif** : Mise en valeur de la biodiversité communale avec implication des communes et d'étudiants
- **Co-construction** avec 12 étudiants de 4^e et 5^e années de l'école d'ingénieurs Télécom, deux communes tests (Dargoire et Sorbiers) et les pôles EEDD et valorisation des connaissances de la LPO
- **Application opérationnelle d'ici mi-juin pour les communes tests**



Focus sur « Les jeux de piste »



Focus sur « Les jeux de piste »



Focus sur « Les jeux de piste »

Parcours SÉM

Bien Joué !



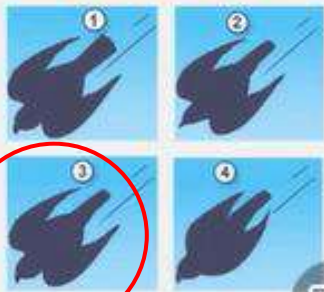

Bienvenue aux gorges de la Loire ! Les gorges de la Loire sont l'un des sites naturels les plus spectaculaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les gorges sont formées par la rivière Loire qui se fraye un chemin à travers les montagnes, créant ainsi des paysages à couper le souffle.

Jeu suivant

Accueil Profil Crédits

Parcours SÉM

Trouve l'ombre qui convient à cet animal !



Retrouve la bonne ombre parmi les photos ci-dessus.

Valider

Accueil Profil Crédits

Parcours SÉM

Bien Joué !



Le faucon pèlerin est animal hors du commun. En effet, sa vision perçante lui permet de repérer une proie depuis les airs.

Jeu suivant


Accueil Profil Crédits

Parcours SÉM

Félicitation !

Vous avez terminé le parcours

Vous avez eu 5 sur 5



Retour à la liste des parcours

Accueil Profil Crédits

Des guides pour agir !



- À destination des communes :
 - 26 actions
- À destination des acteurs socio-économiques :
 - 21 actions
- Comment ça fonctionne ?
 - Des actions en autonomie
 - Des possibilités d'accompagnement par les associations

- 4 espèces totems « parapluies » :

- Hérisson d'Europe
- Triton alpestre
- Paon du jour
- Effraie des clochers



- 3 types d'actions :

- **Connaissance**
- **Protection**
- **Sensibilisation**



Des guides pour agir !



- S'y retrouver facilement :

Une trame identique :

- Contexte
- Méthodes d'action
- Coûts

Des encarts

- « Pour aller plus loin »
- Réglementation
- Etc.

Symbologie des coûts des actions

COÛT FINANCIER

-  Jusqu'à 100€
-  Entre 100 et 1000€
-  Plus de 1000€

MOBILISATION HUMAINE



Quelques heures
d'agents et/ou élus



Implication importante
des élus et/ou des agents



Quelques jours
d'agents et/ou élus



Chantier participatif
avec les habitants



Améliorer les connaissances sur les mares

COÛT FINANCIER

300

MOBILISATION
HUMAINE

Contexte

Cette action consiste à mettre à jour la connaissance des mares communales grâce au site internet (ou à l'application) www.mares-libellules.fr. Ce programme permet à chacun de mieux connaître les mares d'un territoire grâce à un protocole adapté aux non spécialistes. Il est disponible dans la Loire depuis 2021, financé par l'Agence de l'Eau et géré notamment par France Nature Environnement (FNE) sur la région.

Chacun peut y contribuer à son niveau, de différentes manières : simplement localiser une mare, aller un peu plus loin et la décrire à l'aide du formulaire de l'observatoire, ou encore photographier puis identifier les libellules observées autour de la mare avec l'aide du programme Pixel Libellules.

Les mares sont de petites zones humides abritant une faune et une flore particulièrement riches. Elles ont, pour la plupart, été créées par l'Homme pour les services qu'elles rendent : abreuvement des animaux, régulation des eaux pluviales, arrosage du potager, etc. Sans entretien régulier, leur évolution les amène à disparaître (fermeture puis comblement).

Afin de protéger les populations de triton alpestre mais aussi les autres amphibiens, il est nécessaire de créer ou restaurer des mares de bonne qualité sur son territoire. La première étape consiste à connaître la répartition de ces derniers et leur état.



Mare sur Saint-Étienne © FNE Loire

Réglementation particulière

Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées. Ainsi, il est interdit d'attraper ces animaux, même pour les déterminer. Il convient donc d'éviter tout dérangement de ces animaux très sensibles (mort d'individus, baisse de la reproduction, etc.).

Leurs habitats sont également protégés. Il s'agit des zones humides, dont font partie les mares. Elles jouent de nombreux rôles dans l'écosystème et notamment dans le cycle de l'eau. Elles assurent un rôle d'éponge en régulant les régimes hydriques.

Méthodes d'action

L'objectif est d'obtenir un état des lieux le plus exhaustif possible des mares du territoire. La saisie peut être réalisée par les élus et agents communaux, par une association d'habitants réunis autour du projet ou par des habitants de manière individuelle grâce à l'application.

Pour mettre en œuvre cette action, il faut choisir le public qui réalisera l'inventaire, communiquer à sa destination sur cette action et mettre en place un suivi.

Vous pouvez communiquer auprès des habitants ou d'une association dans vos canaux habituels et demander aux élus et agents communaux de saisir les mares qu'ils observent lors de leurs passages sur le terrain. Une formation peut être proposée par FNE Loire pour la prise en main de l'outil.

Coûts

Cette action n'implique pas un budget spécifique mais peut nécessiter la mobilisation de services techniques.

Pour aller plus loin, les fiches P3 « Protéger les mares » et P4 « Créer ou restaurer les mares » vous permettront de protéger et restaurer une mare ou mieux encore un réseau de mares !

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Entre 2000 et 2020

Source : ofb.gouv.fr

Connaissance : Les mares

Fiche C2 des catalogues « Collectivités » et « ASE »

- **Objectif** : Inventaire exhaustif de ces milieux pour mieux les protéger
- Utilisation d'une **application gratuite** et adaptée à tous les publics : www.mares-libellules.fr
- Renvoi vers les fiches **P3 « Protéger les mares »** et **P4 « Créer ou restaurer les mares »**

Améliorer les connaissances relatives à l'effraie des clochers

C3



Contexte

L'effraie des clochers est un rapace nocturne protégé qui s'est adapté pour vivre dans les milieux anthropiques. Elle niche dans les clochers, les granges, les greniers et peut aussi utiliser les hangars par exemple. Elle s'alimente principalement de micromammifères (campagnols, mulots...) et est à ce titre, une alliée des agriculteurs. Autrefois commune, elle est aujourd'hui en déclin dans le département de la Loire en raison de la fermeture du bâti favorable à sa reproduction, du changement des pratiques agricoles, de l'utilisation de produits (raticides) par les particuliers, agriculteurs et entreprises, de la pollution lumineuse et des collisions routières.

L'espèce est très fidèle à son lieu de reproduction et dans le département de la Loire, des sites suivis par des bénévoles de la LPO sont occupés depuis plus de 10 ans.*

L'objectif est d'améliorer les connaissances de l'espèce dans la métropole stéphanoise pour mieux la protéger. Lister les sites de présence, et mieux encore de nidification, permettra d'identifier les propriétés et de prévenir d'éventuelles destructions illégales. En cas de nécessité, des solutions de médiation permettant une bonne cohabitation.

La délégation territoriale Loire de la LPO AuRA possède un réseau de bénévoles impliqués dans le recensement de l'espèce et dans la pose de nichoirs. Actuellement, une trentaine de bénévoles suivent près d'une centaine de nichoirs en place. Elle dispose déjà d'une bonne connaissance de la répartition de l'espèce dans le département.

D'autres espèces protégées sont liées directement au bâti comme l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle rustique, les martinets noir et à ventre blanc ou encore la faucon crécerelle.

Si vous les voyez rentrer dans vos bâtiments, n'hésitez pas à en informer les associations de protection de la Nature ! Mais les connaître, c'est permettre de les protéger. Comme pour l'effraie des clochers, en cas de besoin, des solutions de médiation pourront vous être proposées par ces associations.

Attention,

l'effraie, les hirondelles, les martinets et la faucon crécerelle sont des espèces protégées. Sont interdites la capture et la destruction de l'espèce ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et de sites de repos de ces animaux.

Méthodes d'action

Pour agir, l'entre-prise peut lancer un appel auprès des salariés et réaliser l'affiche prévue à cet effet. Une fois ce travail réalisé, la localisation des données de présence et, si possible, des sites de reproduction est transmise soit sur le site de collecte de données naturalistes www.faune-aura.org soit directement auprès des associations partenaires. L'effraie des clochers peut être localisée grâce à des observations directes de jour (posée dans des bâtiments : granges, clochers, greniers...) ou de nuit pendant sa période d'activité. De nuit, son cri (<http://faune-cantons.org/espaces/7175-silba>) est caractéristique et permet de déceler sa présence. La découverte de pelotes de réjection est également un bon indice de présence.

Coûts

Vous pouvez communiquer auprès des salariés dans vos canaux habituels.

Si vous souhaitez aller plus loin et favoriser son installation ou celle des espèces liées au bâti (en fonction de la situation, évitez les entreprises) vous pouvez vous référer à la fiche P11 « Intégrer la biodiversité au bâti ».

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

www.faune-aura.org

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

contact@faune-aura.org

* Source : Océane Lepeque, 2016

Connaissance : Effraie des clochers

Fiche C3 des catalogues « Collectivités » et « ASE »

- **Contexte** : Espèce en déclin dans le département
- **Objectif** : Collecte et remontée d'observations
- **Méthode d'action proposée** : Appel à la population et aux salariés, relais d'affiches de sensibilisation et transmission des données via adresse email dédiée ou plateforme gratuite visionature (<https://www.faune-aura.org/>)
- **Renvoi** : vers les fiches P5 « Favoriser la présence de l'effraie des clochers » et P11 « Intégrer la biodiversité au bâti »



Favoriser la présence de l'effraie des clochers

COÛT FINANCIER

MOBILISATION
HUMAINE

photo: clochers © J. L. V. - LPO AURA

Contexte

L'effraie des clochers est un rapace nocturne protégé qui niche dans les bâtiments accessibles de nos villages et hameaux (paris que les églises, les granges ou les greniers ouverts). La fermeture des bâtiments et des clochers est une cause de raréfaction de l'espèce.

Pour être cette espèce est très utile car elle se nourrit de micro-insectes comme les mûches et les campagnols. Autrefois commune dans les campagnes, elle est aujourd'hui en déclin dans le département de la Loire en raison de la fermeture des bâti favorable à sa reproduction du changement des pratiques agricoles, de l'utilisation de produits phytosanitaires (rodenticides) et de collisions routières.

La délégation territoriale Loire de la LPO AURA dispose d'un réseau d'une trentaine de bénévoles investis de longue date dans le suivi des effraies des clochers. 92 nichoirs ont été installés dans notre département et sont suivis annuellement. En 2022, 23 nichoirs ont accueilli une reproduction pour un total de 62 jeunes.

Plus d'informations sur l'espèce sont disponibles sur les sites internet de la LPO et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Que dit la loi ?

En France, les effraies des clochers bénéficient d'un statut juridique qui fait d'elles des oiseaux protégés. Ce régime de protection est issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature aujourd'hui codifiée aux articles L431-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Pour ces oiseaux, la destruction intentionnelle ou l'intention de destruction et les mutilations intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans leur milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux notamment pendant la période de reproduction est également interdite.

Enfin la loi condamne également la détention, le transport, le échange, la naturalisation, la vente ou l'achat ainsi que l'utilisation commerciale ou non des effraies des clochers (article L.431-1 du Code de l'environnement). En résumé, il est interdit de porter atteinte aux effraies des clochers, ainsi qu'aux sites de nidification (occupés ou non) et aux couloirs.

Protection : Effraie des clochers

- **Objectif** : Proposer des actions pour participer à la protection de cette espèce en déclin
 - **Pour les collectivités (Fiche P5)** : Maintien des ouvertures des bâtiments (églises, granges...) ou installation de nichoirs en lien avec des structures spécialisées.
 - **Pour les « ASE » (Fiche P11)** : Pose de nichoirs en lien avec des structures spécialisées et mise à disposition de ressources en ligne : www.biodiversiteetbati.fr



COÛT FINANCIER

MOBILISATION
HUMAINE

Renforcer la gestion différenciée des espaces verts



Exemple de parc urbain traité en gestion différenciée (Loire) © Diane Oudin - FNE Loire



Protection : Gestion des espaces verts

Fiche P9 du catalogue « Collectivités » et P1 du catalogue « ASE »

- **Contexte :** Etape-clé pour la préservation et la conservation d'une biodiversité fonctionnelle
- **Objectif :** Obtenir des bénéfices écologiques, esthétiques et économiques
- **Grands principes :** Concevoir sobrement et gérer de façon extensive, avec de multiples exemples d'actions à mettre en œuvre
- **Renvoi vers de nombreuses autres fiches des guides**

Contexte

La mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics constitue une étape clé pour la préservation et la conservation d'une biodiversité fonctionnelle.

La gestion différenciée est une combinaison de différents modes de gestion et correspond au « bon entretien au bon endroit ». Elle tend vers une gestion plus écologique et extensive des espaces verts, tout en mettant en valeur la biodiversité dans les espaces de nature ordinaire.

En catégorisant les différents milieux de la commune, en fonction de leur usage, leur localisation et de leurs enjeux (ou potentialités) écologiques, elle permet à la fois des bénéfices économiques (financiers et de main d'œuvre), esthétiques et environnementaux (réduction des émissions de polluants et des pertes en eau, préservation de la biodiversité).

Cette action favorise notamment la préservation voire la réhabilitation de corridors écologiques, en permettant le déplacement et l'accomplissement du cycle de vie des espèces dans des conditions favorables.

Depuis de nombreuses années, FNE Loire s'est spécialisée dans l'accompagnement des collectivités pour la mise en place d'une gestion différenciée, opérationnelle et favorable à la biodiversité. De nombreux espaces verts du territoire ont d'ores et déjà fait l'objet d'échanges et de préconisations.

Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité

COÛT FINANCIER

MOBILISATION
HUMAINE

Chantier citoyen à Verzejaune © Marc Poudrier - LPO Auvergne



Sensibilisation : Chantiers participatifs

Fiche S6 du catalogue « Collectivités » et S3 du catalogue « ASE »

- Des thèmes de chantiers diversifiés
- **Objectif** : Combiner la conservation d'un habitat et de ses espèces avec la sensibilisation des participants
- Actions **concrètes et satisfaisantes**
- **Renforcement du lien** entre les personnes (élus/techniciens/administrés, salariés/familles) en y associant un temps convivial

Contexte

Certaines actions « Protection » de ce catalogue peuvent être réalisées sous la forme d'un chantier participatif.

L'objectif de cette action est d'organiser un chantier avec des habitants bénévoles afin de favoriser la biodiversité. Il peut consister à planter une haie, fabriquer et poser des nichoirs ou des gîtes, ou restaurer une mare ou toute autre action qui vous semblera adaptée.

Le bénéfice est ainsi doublé : sensibiliser la population et améliorer l'habitat de l'espèce.

Méthodes d'action

En fonction des enjeux sur votre territoire, la première étape consiste à choisir le type de chantier à réaliser puis à trouver le lieu adéquat. Il peut être réalisé sur une parcelle publique ou communale, ou chez des particuliers s'ils donnent leur accord.

La seconde étape consiste à communiquer auprès des habitants individuels et/ou des associations pour trouver des bénévoles. En parallèle, il convient d'acheter le matériel nécessaire au chantier et notamment les éléments de sécurité pour les participants.

Enfin, le jour J, il ne reste plus qu'à coordonner l'ensemble pour mener à bien le chantier.

N'hésitez pas à contacter les associations pour des conseils techniques mais aussi pour une présentation des espèces cibles du chantier. Il est important que les bénévoles comprennent bien le sens du travail qu'ils effectuent.

Coûts

Les chantiers participatifs permettent de réduire le coût financier de travaux en impliquant la population. Cependant, il faut être conscient du temps que demande l'organisation des chantiers par les services communaux et/ou les élus. Il est également possible de bénéficier de subventions pour mener à bien ce type d'actions. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher des associations ou des services de Saint-Étienne Métropole.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Merci pour votre attention !

N'hésitez pas à venir nous voir toute la journée pour plus de renseignements ! ou à nous contacter ultérieurement

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

FNE Loire : Renaud Doitrand renaud.doitrand@fne-aura.org

Emilie Joly emilie.joly@fne-aura.org

LPO AuRA : François Jeanne francois.jeanne@lpo.fr



Agir pour
la biodiversité